

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 17 février 2009

Le mardi 17 février 2009, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Jean-Claude FONT, Maire.

Présents :

Mesdames Nicole LEGENDRE, Chantal LELIEVRE, Anne MINETTE.

Messieurs Jean-Claude FONT, Yann BEGUEL, Philippe BELLIER, Régis DERENNE, Daniel GERAULT, Hervé GOUGEON, Loïc JORRE, Régis LESAULNIER, Arnaud LEVEIL.

Absents excusés : Marie-Thérèse BOITTIN, Josette PICHOT, Bernard PLANCHARD.

Secrétaire de séance : Nicole LEGENDRE

Ordre du jour :

AVANT-PROJET EOLIEN DE COMMER PAR LA SOCIETE ABO WIND, L'EOLIEN CITOYEN

Présentation réalisée par Xavier Gray, Responsable Développement Ouest, NANTES

et Gaël MILLET, Assistant Responsable de Projets, NANTES

- I. LA SOCIETE ABO WIND
- II. LA ZONE D'ETUDE
- III. LE DEROULEMENT D'UN PROJET EOLIEN
- IV. COMMENT ASSOCIER LES ELUS ET LES HABITANTS ?
- V. L'INVESTISSEMENT LOCAL
- VI. CONCLUSION
- VII. QUESTIONS DIVERSES



I. PRESENTATION DE LA SOCIETE ABO WIND

Groupe indépendant qui prend ses origines en Allemagne.

► **Indépendance** vis à vis des constructeurs et des grands groupes.

Développement de projet sur fonds propres

Une prestation complète :

- développement clé en main,
- construction, exploitation et maintenance des parcs éoliens
- un interlocuteur unique tout au long du projet

Une expérience prouvée : 50 parcs éoliens en France.

II. LA ZONE D'ETUDE, LES CRITERES :

1. Le potentiel éolien : recherche d'un potentiel de vent favorable

- Effet accélérateur : **l'effet de colline**
- IMPORTANT : vue aussi dégagée que possible dans la direction des **vents dominants**.
- ATTENTION : une colline accidentée ou à pentes raides peut provoquer de fortes **turbulences** ce qui risque d'annuler l'avantage d'accélération.

2. Ecartement de l'habitat

Il est défini en fonction des bruits émergents : la loi française impose que l'impact sonore maximal des éoliennes soit de +5 dB de jour, +3 dB de nuit. L'ADEME préconise d'appliquer une distance de 500 m entre l'éolienne et l'habitat.

3. Le raccordement électrique

Présence d'un poste source EDF peu éloigné (pour Commer, Mayenne à 8 km)

Le courant va d'abord jusqu'à un poste de livraison, puis est conduit au poste EDF (déjà existant), puis dans le réseau de transport (les lignes électriques), et enfin est distribué au consommateur. L'objectif est donc que la distance entre le poste de livraison et le poste EDF soit la plus courte possible (donc pas d'implantation isolée d'éoliennes)

4. La synthèse des contraintes pour définir des zones (ZDE : zone de développement éolien)

L'étude du projet de Commer, Martigné, la Bazouge-des-Alleux fait ressortir cinq zones. En ce qui concerne Commer, deux zones, au sud de la commune ont été déterminées. (voir Annexe)

III. LE DEROULEMENT D'UN PROJET EOLIEN

Les étapes :

1. Prospection : site propice, site favorable (1 an)
2. Développement : étude d'impact et instruction du permis (2 ans et demie)
3. Construction : délai d'approvisionnement, raccordement EDF (2 ans)
4. Exploitation : Maintenance et gestion administrative (25 ans)
5. Au bout de 25 ans : démantèlement

Les pré-études :

- Mât de mesure : direction et vitesse du vent, mesures établies sur un an minimum.
- Pré-diagnostics environnementaux (3 mois d'étude environ). Ils concernent le paysage, l'avifaune et les chiroptères (chauve-souris), l'acoustique

Les critères de la ZDE :

- Le potentiel éolien
- Les possibilités de raccordement aux réseaux électriques
- La protection des paysages, des monuments historiques, des sites remarquables et protégés

IV. COMMENT ASSOCIER LES COMMUNES ?

1. Concertation avec les élus

- ✓ Principales phases de concertation
 - Les accords avec les propriétaires et les exploitants,
 - Les résultats des études environnementales et techniques,
 - La pré-instruction du permis de construire : scénario final d'implantation.

- ✓ Adaptation du processus de concertation avec les habitants

2. Concertation avec les habitants :

- Permanence d'informations
- 2 réunions publiques
- Enquête publique
- Réunion de lancement de chantier
- Cérémonie d'inauguration

V. L'INVESTISSEMENT LOCAL

1. Pourquoi ?

Principales retombées d'un projet :

- Le loyer versé aux propriétaires et aux exploitants,
- La taxe professionnelle,

- Les emplois locaux,
- La taxe foncière,
- Les dividendes générés par la société d'exploitation.

Eolien = énergie de territoire :

Dans la logique de développement durable, l'objectif est de garder ces retombées économiques à une échelle locale :

2. Comment ? 3 pistes possibles

- Investissement public : via la création d'une Société d'Economie Mixte (SEM)
- Investissement associatif : structure de type Société Coopérative d'Intérêt Collectif (SCIC)
- Investissement par mezzanine : permettrait à tout particulier d'investir dans l'éolien.

VI. CONCLUSION

ABO Wind

- Une expérience de 12 ans dans l'éolien,
- Une société indépendante des constructeurs et des grands groupes financiers,
- Une société ancrée localement,
- Un interlocuteur unique tout au long du projet.

L'éolien citoyen

- Une concertation avec les élus et les habitants tout au long du projet,
- La recherche du projet le plus adapté au territoire,
- Une implication pour un actionnariat local.

VII. QUESTIONS DIVERSES :

➤ *Caractéristique d'une éolienne :*

- | | |
|-------------------|---------------------------------|
| - Mât : 80-105 m | - Rotation : 6 à 20 tours/min |
| - Pales : 40-50 m | - Durée de vie : de 20 à 25 ans |

➤ *Pourquoi voit-on parfois des éoliennes à l'arrêt ?*

Deux possibilités : soit elle est arrêtée pour réaliser une maintenance (tous les trois mois minimum), soit elle ne s'est pas déclenchée par manque de vent, soit il y a trop de vent.

➤ *Quels impacts ?*

- Aucun impact sur la santé
- Perturbe les ondes hertziennes de la télévision, dans ce cas, le projet prend en charge les paraboles.

➤ *Le bruit ?*

C'est celui du vent dans les pales ; les études acoustiques (plus drastiques en France qu'ailleurs) montrent qu'à 500 mètres, les normes légales sont respectées.

➤ *Le raccordement électrique ?*

Il suit la voirie publique, occasionnellement les champs (avec l'accord du propriétaire qui, dans ce cas, est indemnisé).

➤ *Quel impact pour EDF par rapport à la production dans les centrales nucléaires ?*

Les centrales nucléaires, produisant 80% de l'électricité, fonctionnent en permanence; mais lors des gros pics de consommation (le matin par exemple), elles ne suffisent pas et ce sont les centrales thermiques (fuel, gaz) ou hydrauliques qui compensent le besoin ; donc, l'énergie éolienne se substitue aux centrales thermiques et non aux centrales nucléaires.

➤ *Coût d'une éolienne ?*

3 Millions d'euros !

Par an, une éolienne de 2 méga fonctionne 2000 heures et produit 4 millions de KW/heure, à 8 centimes, elle rapporte donc 300 000 euros ; financièrement, elle est rentabilisée au bout de dix ans.

Energétiquement (équilibre entre sa production et l'énergie nécessaire à sa fabrication), elle est rentabilisée en moins d'un an.

Une éolienne n'a aucun coût pour la commune.

DELIBERATION :

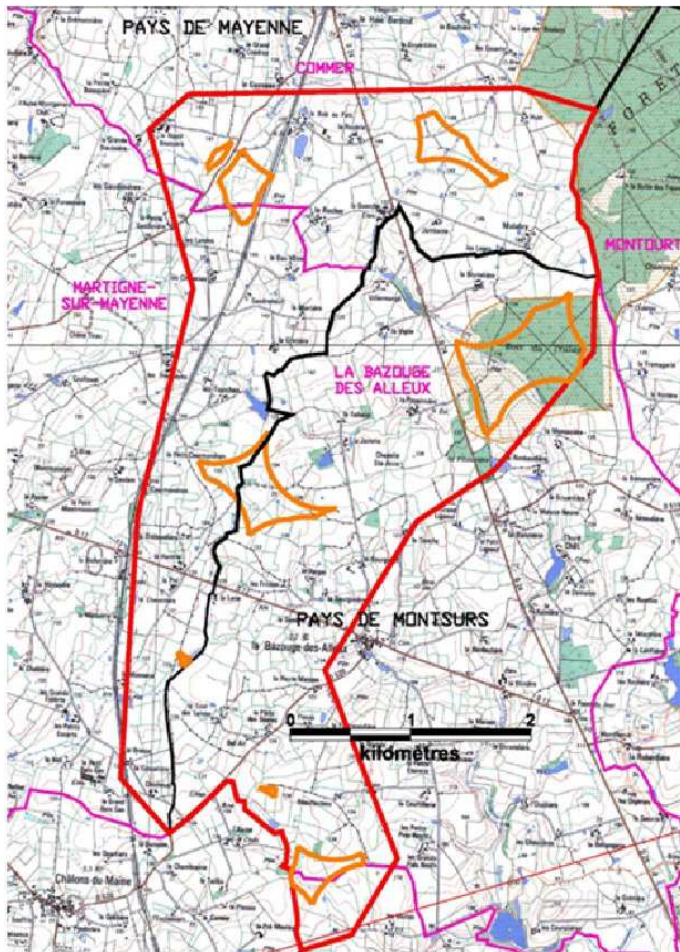
Le conseil municipal autorise la société ABO Wind à entreprendre toutes les démarches nécessaires inhérentes à la réalisation de ce type de projet (études, installation d'un mât de mesure du vent, dépôt d'une demande de permis de construire).

11 voix pour, une abstention.

Il est 22h50, la séance est levée.

ANNEXE

Les zones d'études



La synthèse des contraintes

Projet de Commer, Martigné et La Bazouge des Alleux

-  Zone d'étude
-  Limites communales
-  Limites communautaires
-  Zone naturelle
-  Faisceau Hertzien (TDF)
-  ZDE